Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
Fédération Syndicale Unitaire

22 rue Malmaison 93170 BAGNOLET - Tél. 01 41 63 27 55
Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site : http://snuasfp.fsu.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Défenseure des droits confirme notre analyse : un service social scolaire revalorisé, renforcé et étendu au premier degré est une nécessité absolue !

La décision-cadre n°2025-005 de la Défenseure des droits, rendue publique le 28 janvier 2025, confirme ce que les professionnel.le.s expriment depuis de nombreuses années : la dégradation des dispositifs de prévention et de protection de l'enfance. Parmi ses nombreuses recommandations, la Défenseure des droits souligne la nécessité de donner à l'Éducation nationale les moyens d'assurer pleinement son rôle dans la protection des enfants. Le SNUASFP-FSU se félicite de cette prise de position, qui rejoint les alertes que nous lançons depuis de nombreuses années.

Les assistant.e.s de service social scolaires jouent un rôle central dans la protection de l'enfance. En matière de prévention, elles et ils accompagnent les élèves et leurs familles en apportant notamment un soutien à la parentalité, en facilitant la médiation familiale et en proposant un accompagnement éducatif. Leur présence est essentielle pour détecter précocement les situations de vulnérabilité et éviter qu'elles ne s'aggravent. Lorsque des éléments d'inquiétudes sont remontés par une équipe éducative, elles et ils sont en première ligne pour évaluer la situation, orienter vers les dispositifs adaptés et assurer un suivi efficace. Elles et ils constituent un maillon essentiel entre l'école et les services de protection de l'enfance, permettant aux élèves suivis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de poursuivre leur scolarité dans un cadre stable et sécurisé.

Dans le premier degré, l'absence de service social scolaire laisse les enseignant·e·s isolé·e·s face à des situations familiales et sociales complexes. Ils ne peuvent ni ne doivent gérer seul.e.s ces problématiques. Cette carence prive les équipes pédagogiques d'un appui essentiel pour comprendre et traiter les difficultés rencontrées par les élèves et leurs familles. Il est donc impératif que l'Éducation nationale se dote d'un service social du premier degré, doté des moyens humains et matériels nécessaires pour intervenir efficacement, prévenir les ruptures scolaires et protéger les enfants en danger.

Le SNUASFP-FSU rappelle qu'une de ses revendications historiques est la création d'un service social scolaire du premier degré. Dans les écoles, collèges et lycées, les situations de mal-être, de maltraitance et de grande précarité se multiplient sans que les familles et les enseignant.e.s puissent bénéficier du soutien des assistant.e.s de service social. Cette présence est indispensable pour répondre aux besoins des enfants les plus vulnérables et garantir une politique de prévention efficace. Avec 2700 postes pour 12 millions d'élèves, le service social en faveur des élèves ne peut assurer une présence dans tous les établissements et garantir un accompagnement à chaque élève qui en aurait besoin.

Nous appelons la ministre de l'Éducation nationale à prendre ses responsabilités et à agir sans attendre. Les arbitrages budgétaires en cours doivent impérativement prévoir les créations de postes nécessaires, intégrer la création d'un service social scolaire du premier degré et la revalorisation des salaires des assistant·e·s de service social de l'Éducation nationale afin de traduire concrètement cette recommandation de la Défenseure des droits. La prévention et la protection de l'enfance doivent être des priorités et non des variables d'ajustement budgétaires. À l'heure où la lutte contre le harcèlement scolaire, la prévention des violences sexuelles et sexistes, la lutte contre le décrochage scolaire et la protection des enfants en danger sont affichées comme des priorités gouvernementales, il est urgent d'allouer les moyens nécessaires pour assurer une couverture sociale effective dans chaque école auprès de chaque élève qui en a besoin.

Le SNUASFP-FSU réaffirme sa volonté de contribuer à la construction de ce service social du premier degré. Comme nous l'avons déjà fait auprès des services du ministère, nous sommes disponibles pour travailler avec la ministre afin de définir les contours de cette intervention et d'assurer une mise en place efficace et pérenne au bénéfice des élèves et de leur famille dès qu'elle aura acté les créations de postes indispensables pour faire vivre ce service social du premier degré.

La ministre ne peut pas se contenter de paroles. C'est une volonté politique qui a sorti le service social en faveur des élèves du premier degré, c'est la même volonté politique qui doit le réintégrer. Le SNUASFP FSU demande l'ouverture immédiate de négociations pour la création d'un service social du premier degré, un engagement ferme sur des créations de postes dès la prochaine rentrée et une revalorisation indiciaire.

Bagnolet, le 30 Janvier 2025